



Audit & Strategy

WEYA

**Société anonyme au capital de 304.419,85 Euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
511 315 046 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEYA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « Evaluation des produits et en cours » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912).

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

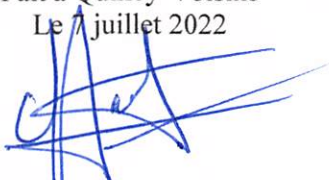
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912), le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 7 juillet 2022



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 196	1 196					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	868 764	84 716	784 048	841 996	57 948-	6.88-	
	Installations techniques, matériel et outillage	3 480	2 476	1 004	1 119	115-	10.28-	
	Autres immobilisations corporelles	29 844	23 148	6 696	5 319	1 377	25.89	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	96 000	96 000		80 000	80 000-	100.00-		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	999 284	207 536	791 748	928 434	136 686-	14.72-		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 307 646	42 825	1 264 821	986 721	278 100	28.18	
	Autres créances	976 517		976 517	1 482 044	505 528-	34.11-	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	344 516		344 516	560 414	215 898-	38.52-		
Charges constatées d'avance (3)	260 971		260 971	270 901	9 930-	3.67-		
Total III	2 889 650	42 825	2 846 825	3 300 080	453 255-	13.73-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 888 934	250 361	3 638 573	4 228 515	589 941-	13.95-		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2022 12	28/02/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 304 420)	304 420	304 420		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 069 908	1 069 908		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	30 442	30 442		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	444 601-	171 183-	273 418-	159.72-	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	436 933-	273 418-	163 515-	59.80-	
Subventions d'investissement	348 905	374 182	25 278-	6.76-	
Provisions réglementées					
Total I	872 141	1 334 352	462 211-	34.64-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	113 013	145 805	32 793-	22.49-
	Provisions pour charges	42 771	42 113	658	1.56
	Total III	155 784	187 918	32 134-	17.10-
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 010 872	1 135 134	124 262-	10.95-
	Concours bancaires courants	24 292	200 228	175 937-	87.87-
	Emprunts et dettes financières diverses	154 197	154 197		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	993 747	951 585	42 162	4.43	
Dettes fiscales et sociales	297 644	240 550	57 094	23.73	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	32 664	24 549	8 115	33.06	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	97 232		97 232	
	Total IV	2 610 648	2 706 244	95 596-	3.53-
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 638 573	4 228 515	589 941-	13.95-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 610 648 1 696 211

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	65 694		65 694	46 980	18 714	39.83
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 851 612		3 851 612	2 929 057	922 555	31.50
Chiffre d'affaires NET	3 917 306		3 917 306	2 976 037	941 269	31.63
Production stockée						
Production immobilisée				24 522	24 522-	100.00-
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			68 041	218 748	150 707-	68.90-
Autres produits			232	19	212	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 985 579	3 219 326	766 253	23.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			59 806	43 440	16 366	37.67
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			588 665	475 010	113 654	23.93
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 038 640	2 224 935	813 705	36.57
Impôts, taxes et versements assimilés			8 498	11 550	3 051-	26.42-
Salaires et traitements			396 372	283 638	112 734	39.75
Charges sociales			124 296	113 802	10 494	9.22
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			61 549	23 919	37 629	157.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 023		40 023	
Dotations aux provisions			11 658	152 625	140 967-	92.36-
Autres charges			4	144 485	144 481-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			4 329 510	3 473 404	856 106	24.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			343 931-	254 078-	89 853-	35.36-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2022 12	28/02/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		26 530	26 530-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		26 530	26 530-	100.00-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	80 000	16 000	64 000	400.00
Intérêts et charges assimilées (4)	12 898	23 179	10 281-	44.35-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	92 898	39 179	53 719	137.11
2. Résultat financier (V-VI)	92 898-	12 649-	80 249-	634.41-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	436 829-	266 728-	170 102-	63.77-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 135	93	7 041	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 278	4 986	20 292	406.94
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	32 412	5 080	27 333	538.09
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 086	5 861	3 775-	64.41-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 909		5 909	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 521	5 909	18 613	315.02
Total VIII	32 516	11 770	20 746	176.26
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	104-	6 690-	6 587	98.45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 017 991	3 250 935	767 056	23.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 454 925	3 524 353	930 571	26.40
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	436 933-	273 418-	163 515-	59.80-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

WEYA

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2021 AU 28/02/2022

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 638 573.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 917 305.83 Euros et dégageant un déficit de 436 933.12- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2021 au 28/02/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Postérieurement à date d'arrêté de nos comptes, différents évènements se sont produits conduisant entre autres à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières utilisées par notre société et nos filiales.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements suivants en vigueur et de toute autre réglementation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 196		
TOTAL	1 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	868 764		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 480		
Matériel de transport	4 766		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 216		4 863
TOTAL	897 226		4 863
Autres participations	96 000		
Prêts, autres immobilisations financières			250
TOTAL	96 000		250
TOTAL GENERAL	994 422		5 113

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 196	
TOTAL			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.			868 764	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 480	
Matériel de transport			4 766	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			25 079	
TOTAL			902 088	
Autres participations			96 000	
Prêts, autres immobilisations financières		250		
TOTAL		250	96 000	
TOTAL GENERAL		250	999 284	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 196			1 196
Installations générales agencements aménagements constr.	26 768	57 948		84 716
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 361	115		2 476
Matériel de transport	3 165	454		3 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 497	3 032		19 528
Emballages récupérables et divers		30 450	30 450	
TOTAL	48 791	91 999	30 450	110 340
TOTAL GENERAL	49 987	91 999	30 450	111 536

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	57 948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	115				
Matériel de transport	454				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 032				
Emballages récupérables et divers	30 450				
TOTAL	91 999				
TOTAL GENERAL	91 999				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	42 113	658	0		42 771
Autres provisions pour risques et charges	145 805	35 521	68 314		113 013
TOTAL	187 918	36 179	68 313		155 784

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	16 000	80 000			96 000
Sur comptes clients	2 802	40 023			42 825
TOTAL	18 802	120 023			138 825
TOTAL GENERAL	206 721	156 202	68 313		294 609
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		51 681	68 314		
financières		80 000			
exceptionnelles		24 521			

Provision pour gros entretien :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite.

Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à WEYA et pour partie à VEOLIA, actionnaires de la société C3L qui refacture une prestation à la société C3L en contrepartie du maintien en état de l'installation.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien.

Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée.

Autres provisions pour R&C :

- 30 K€ de provision pour litiges clients (frais d'avocats, pénalités...)
- 83 K€ de provision pour risque dans le cadre du litige prud'hommal avec l'ancien directeur général qui conteste son licenciement économique. La société est convoquée à une audience de conciliation en février 2023.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 307 646	1 307 646	
Taxe sur la valeur ajoutée	96 917	96 917	
Groupe et associés	825 152	825 152	
Débiteurs divers	54 449	54 449	
Charges constatées d'avance	260 971	260 971	
TOTAL	2 545 134	2 545 134	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 131	25 131		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 010 033	1 010 033		
Fournisseurs et comptes rattachés	993 747	993 747		
Personnel et comptes rattachés	16 855	16 855		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 903	22 903		
Taxe sur la valeur ajoutée	253 891	253 891		
Autres impôts taxes et assimilés	3 995	3 995		
Groupe et associés	154 197	154 197		
Autres dettes	32 664	32 664		
Produits constatés d'avance	97 232	97 232		
TOTAL	2 610 648	2 610 648		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 542			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	199 032			

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	0. 4900	621 265			621 265

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens., et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de réglemets obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de 1 à 3 ans
- brevets 7 ans
- agencements, aménagements des terrains de 6 à 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencement des constructions 12 ans
- matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- agencements, aménagements, installations de 6 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- mobilier de 3 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Les titres C3L ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% sur la base d'une évaluation de l'entreprise par un conseil tiers qui laisse à penser à l'absence de valeur vénale des titres à date de fin de concession de service public.

Les titres RCAC avaient également été dépréciés à 100% au cours de l'exercice précédent

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en-cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à l'avancement et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La dépréciation sur créances clients au cours de l'exercice correspond essentiellement au solde du litige avec le client SEM92, dont une créance restant en attente de paiement.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	497 554
Autres créances	22 784
Total	520 337

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 283
Dettes fiscales et sociales	24 673
Autres dettes	5
Total	286 800

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	260 971
Total	260 971
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	97 232
Total	97 232

Subventions d'équipement

L'investissement dans la chaudière biomasse des HCL bénéficie d'une subvention d'investissement ADEME. Un montant de 379 168,80 € a été comptabilisé dans les comptes pour une reprise sur la durée du contrat d'exploitation soit 15 ans.

Un complément de subvention pourra être obtenu au plus tard en 2023 en fonction de la performance technique de l'installation.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Vente de marchandises	65 694
Prestation de services	3 851 612
Total	3 917 306

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	3 917 306
Total	3 917 306

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	1
Total	8

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	436 829-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	104-	
Résultat comptable (hors participation)	436 933-	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 8 600 euros hors taxes, correspondant aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		591 059
Cession de créances Dailly HOSPICES CIVILS	591 059	591 059
Total (1)		591 059
Dont engagements assortis de sûretés réelles		591 059

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

Engagements reçus

Cautions reçues de l'Etat français - souscription PGE	377 076
Cautions reçues de sous-traitant privé	52 000
Total	429 076

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	1 836
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 843
Engagement total		6 679

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : faible
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 1.64%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	942 596

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EO2	SA	2 466 713	MALAKOFF (92240)

